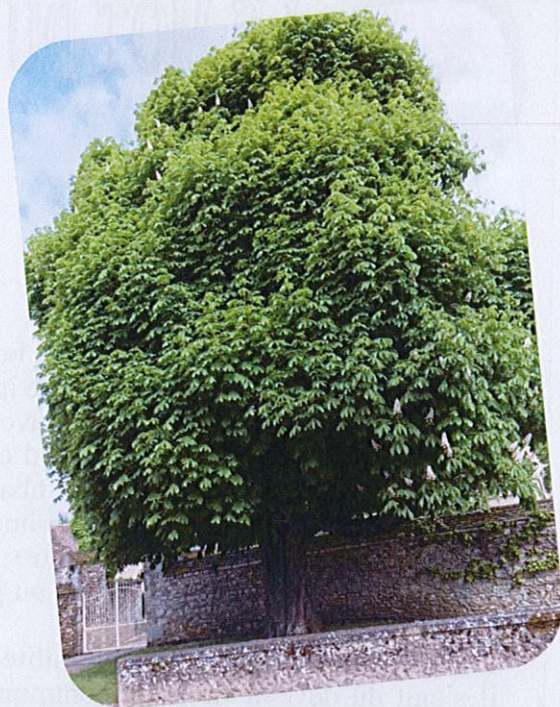




DECEMBRE 2017



Bulletin d'information municipal de TILLY - 8 Grand rue 78790 TILLY
Tél. 01 30 42 53 36 - Email : mairie-tilly78@wanadoo.fr



SOMMAIRE

Le mot du mairepage 2

Le conseil municipalpage 3

Etat-Civil.....page 4

Scolairepage 5

Petite enfance, jeunessepage 6

La vie de la commune pages 7 à 9

Les associations pages 10 & 11

Urbanisme Page 12

Environnement
& Cadre de vie pages 12 à 14

Services et solidaritépage 15 & 16

Tarifs communauxpage 17

Infos pratiques..... pages 18 à 19

Adresses utiles pages 20 & 21

Finances pages 22 & 23



LE MOT DU MAIRE

Chères Tilloises, chers Tillois,

La vie d'un élu local est émaillée de bon et de moins bon, de réussites et d'échecs. Chaque jour fournit son lot de problèmes ou de bonnes nouvelles, mais une chose est sûre : cette vie est riche d'enseignements, riche de belles rencontres, de combats permanents pour convaincre, elle ne laisse personne indifférent et oblige à aller au bout de soi, d'être sincère envers tous, même si l'on sait que parfois, on peut décevoir.

Être élu est une grande responsabilité surtout quand il s'agit du devenir de notre commune. Notre territoire est maintenant régi par le zonage et le règlement du PLU. Celui-ci a été acté en septembre dernier par le Conseil Municipal et a reçu un avis favorable des services de l'Etat. Début 2018 la montée en débit pour le numérique se fera par l'arrivée de la fibre jusqu'à l'armoire située à côté de la mairie ce qui renforcera notre réseau en attendant le cent pour cent fibre. Nous avons également lancé les études d'enfouissement des lignes aériennes ainsi que le renouvellement du réseau d'eau potable pour la Grand Rue et la rue Saint Laurent.

Notre équipe s'investit de son mieux pour répondre à toutes les attentes et a à cœur de préserver sa commune, de l'animer, de la rendre accueillante et vivante. La fréquentation des diverses manifestations est la preuve de la vitalité et du dynamisme de notre village. De nouveaux membres sont venus rejoindre la Commission des Fêtes et toute personne souhaitant apporter son concours pour l'organisation des manifestations sera la bienvenue.

Je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Jean-Claude Robin



LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Jean-Claude ROBIN
1er Adjoint : Michel VEZINES
2ème Adjoint : Claude SAYAGH
3ème Adjoint : Stéphane AUDUREAU



1^{er} rang de gauche à droite: Michel GLANARD, Pascal DEBUYSÈRE, Aurélia FERNANDEZ, Frantz MOUSSU

2^{ème} rang de gauche à droite : Stéphanie SAN ROQUE, Michaël HADENGUE, Stéphane AUDUREAU (3^{ème} adjoint), Michel VEZINES (1^{er} adjoint), Jean-Claude ROBIN (Maire) , Claude SAYAGH (2^{ème} adjoint), Francis ARIAS

3^{ème} rang de gauche à droite : Joël THEILLARD, Loïc COUDRAY

Mairie de Tilly
8 Grand rue
78790 TILLY

Tél. 01 30 42 53 36

Mail : mairie-tilly78@wanadoo.fr



Heures d'ouverture du secrétariat

Lundi de 14 h à 16 h

Mardi de 9 h 30 à 11 h 30

Jeudi de 17 h à 20 h

*Venez visiter le
site de la mairie
sur
mairie-tilly78.fr*

**Communauté de Communes du
Pays Houdanais**

22, Porte d'Epéron
78550 MAULETTE
☎ 01 30 46 82 80
☎ 01 30 46 15 75

✉ ccph@cc-payshoudanais.fr





TILLY en quelques chiffres...

Nombre d'habitants au recensement 2015 :	531
Nombre d'habitations :	242
Superficie de la commune :	780 hectares
Longueur de voirie :	10 917 mètres



LE PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire de mairie
Anne JUBAULT-BREGLER
Agent technique
Eric HARDY
Agent de service
Marie-Claire BERTHOLLE

Etat-Civil



Le 27 mars 2017 Mathis LEDOUX GERARD

Félicitations aux heureux parents

Mariage :

Le 13 mai 2017
Laetitia FOURNIER & Emile MARTIN



Pacte Civil de Solidarité

Le 02 novembre 2017
Stéphanie DEMATHIEU & Laurent DALLE

Nos meilleurs vœux de bonheur

Le 23 décembre 2016 René ROSAYE, à l'âge de 81 ans

Le 10 février 2017 Judith ROBIN, à l'âge de 94 ans

Le 03 mars 2017 Jany DEFOOR, à l'âge de 65 ans

Le 10 avril 2017 Antoinette CHIGNAC, à l'âge de 87 ans

Le 11 juillet 2017 Sabine CHAUVIN, à l'âge de 37 ans



Condoléances aux familles endeuillées



SCOLAIRE

Suite à une demande conjointe des enseignants, des parents et des élus, le rythme scolaire est passé à 4 jours à la rentrée de septembre 2017.

Ecole de Tilly

Matin : de 8h30 à 11h30
(ouverture des portes à 8h20)

Après-midi : de 13h20 à 16h20
(ouverture des portes à 13h10)

Ecole de Mondreville

Matin : de 8h40 à 11h40
(ouverture des portes à 8h30)

Après-midi : 13h30 à 16h30
(ouverture des portes à 13h20)

LES EFFECTIFS 2017-2018

Ecole de Mondreville : 55 élèves

Classe de PS-MS : 20 élèves – 7 Petits et 13 Moyens

Classe de GS-CP : 16 élèves – 10 Grands et 6 CP

Classe de CP-CE1 : 19 élèves – 6 CP et 13 CE1

Ecole de Tilly : 37 élèves

Classe de CE2-CM1 : 17 élèves - 12 CE2 et 5 CM1

Classe de CM1-CM2 : 20 élèves - 5 CM1 et 15 CM2

Soit un total de 92 élèves sur le RPI
(dont 50 enfants de Tilly).



Gwendoline GUIARD et Pascaline MAISONNEUVE

SIVOS DE MONDREVILLE-TILLY

Les élus du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de Mondreville-Tilly :

Monsieur Géraud COLLET, Président

Monsieur Michaël HADENGUE, vice-Président.

Les élus de Tilly délégués au SIVOS de Mondreville-Tilly :

Michaël HADENGUE, Stéphanie SAN-ROQUE, Joël THEILLARD et Jean-Claude ROBIN.

Pour tous renseignements sur les services périscolaires, vous pouvez consulter le blog du SIVOS en tapant l'adresse suivante :

<http://sivosmondrevilletilly.unblog.fr>

L'équipe du SIVOS est joignable par téléphone au 01 30 42 59 64 de 7 h à 8 h 30 et de 10 h 30 à 19 h 00. N'hésitez pas à laisser des messages par mail (sivos.mt@orange.fr) lorsque vous n'arrivez pas à les joindre par téléphone pour signaler les absences et modifications de cantine et garderie ou pour toutes questions sur les services périscolaires.

LES CRECHES ET MICRO CRECHES

La Communauté de Communes du Pays Houdanais met à disposition des familles **résidant sur le territoire**, des équipements d'accueil communautaires pour les enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans. Ces structures « petite enfance » permettent à vos enfants de connaître une première expérience de vie sociale et de participer à des activités d'éveil.

Le Relais Communautaire d'Assistant(e)s Maternel(le)s met en relation les parents employeurs et les assistantes maternelles et les aide dans leurs démarches.

Contact : Communauté de Communes du Pays Houdanais

22 Porte d'Épernon

78550 MAULETTE

Tél : 01 30 46 82 85

LES CENTRES DE LOISIRS

La Communauté de Communes du Pays Houdanais met à disposition des familles des « Accueils de Loisirs Sans Hébergement », pour les enfants âgés de 3 à 11 ans révolus.

Ce service propose des activités de loisirs tout au long de l'année les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Tous les enfants résidant sur la Communauté de Communes du Pays Houdanais peuvent être accueillis dans n'importe lequel des centres situés sur le territoire. Aujourd'hui, 9 accueils de loisirs communautaires fonctionnent.

Ces centres sont gérés soit par des associations locales, que la CCPH subventionne, soit confiés par la CCPH à un prestataire (l'IFAC 78). Les participations financières des familles sont adaptées à leurs revenus, et une des premières actions de la politique « Enfance Jeunesse » de la CCPH a été de mettre en place une grille tarifaire unique en fonction des quotients familiaux pour tous les accueils de loisirs du territoire.

Les participations financières des familles sont adaptées à leurs revenus, et une des premières actions de la politique « Enfance Jeunesse » de la CC du Pays Houdanais a été de mettre en place une grille tarifaire en fonction des quotients familiaux applicable à tous les accueils de loisirs du territoire.

LE SECTEUR "JEUNES"

Activités sportives, manuelles ou culturelles, ateliers, sorties, soirées, stages à thèmes, mini-camps... de quoi satisfaire toutes les envies de vos adolescents !

La Communauté de Communes propose un programme d'animations sur chaque période de vacances scolaires (sauf le mois d'août). Les activités se déroulent majoritairement sur les après-midi (sauf si elles requièrent toute la journée). Les horaires de fonctionnement sont propres à chaque activité. Tous les jeunes résidant sur le Pays Houdanais âgés de 12 à 17 ans (révolus) peuvent y participer !

Fonctionnement

En tant que responsable légal, vous devez effectuer une inscription chaque année. Vous devrez alors remplir un dossier administratif répondant aux exigences réglementaires en matière d'accueil de mineurs.

Les programmes d'activités sont envoyés à chaque inscrit (il est également diffusé dans chaque mairie et sur le site Internet de la CCPH). A la réception de ce programme, chaque jeune peut s'inscrire sur les activités de son choix en fonction des places proposées.

Sur chaque journée de fonctionnement 1 à 5 activités variées sont proposées. L'équilibre du planning se fait entre activités sportives, activités artistiques et culturelles, activités de formation, et activités de loisirs (dans le but de satisfaire le plus grand nombre). Le programme se fait également entre activités que l'on peut proposer sur le territoire (en lien avec les associations ou les prestataires locaux, ou en animation directe sur les différents équipements du pays Houdanais), et activités hors territoire sur lesquelles les jeunes ne peuvent s'y déplacer par leurs propres moyens (exemple : cinéma, patinoire, bowling...).

Exemples d'activités proposées par le secteur "Jeunes" :

Équitation, golf, tir à l'arc, céramique, stage radios, catamaran, formation premiers secours, patinoire, jungle laser, cinéma, bowling, tournoi de jeux vidéos, sorties culturelles sur Paris, Parc Astérix, diverses activités sportives (sports collectifs, badminton, tennis de table), accro branches, journées à la mer, soirées spectacles...

Joindre le service « jeunes »

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, Jeudi de 13h30 à 19h00

Tél : 01 30 46 82 91

LA VIE DE LA COMMUNE

Concours des villes & villages fleuris & trophées Yvelinois

Le 02 février 2017, la commune de Tilly a reçu la distinction « 2 pétales » et le trophée du thème « les nouveaux fleurissements : osez l'innovation » du concours des villes et villages fleuris 2016.



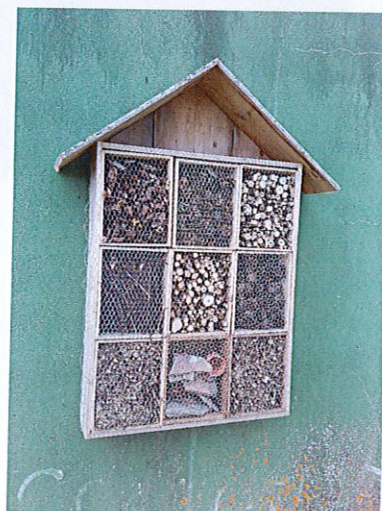
Le 19 juin 2017 le jury s'est déplacé sur le territoire de la Commune pour le label des villages fleuris 2017, nous sommes dans l'attente des résultats.

Hôtel à insectes

Lors de l'année scolaire 2016-2017 pendant les NAP, les enfants de l'école de Tilly, avec l'aide de Sonia et de Romain, ainsi que la participation de M. Langlois, ont pensé et fabriqué un « Hôtel à Insectes ».

Il permet de faciliter la survie hivernale des insectes et arachnides afin de protéger la biodiversité.

Il a été installé près du talus à côté du terrain de tennis.





LA VIE DE LA COMMUNE

Commémorations du 8 mai et du 11 novembre



LES ASSOCIATIONS

ESPACE 6

*Mme Catherine
Theillard*

*10 chemin des
Pierres
01 30 42 51 80*

Communiqué d'Espace 6,

Toute l'équipe d'Espace 6 vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et espère vous trouver aussi nombreux l'année prochaine.

Nous rappelons qu'il est toujours possible de s'inscrire pour les cours de gymnastique le mardi et ou le mercredi de 20h00 à 21h00 avec possibilité de paiement au trimestre à partir de janvier (la saison étant déjà entamée). Deux cours gratuits vous sont offerts.

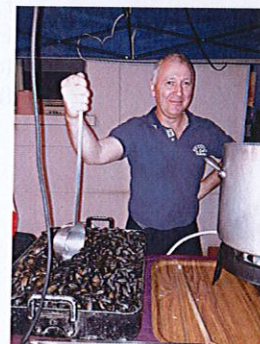
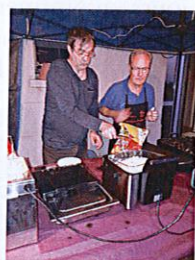


Renseignements et inscription : Espace 6, Madame THEILLARD au 01.30.42.51.80 ou à l'adresse suivante : 10 chemin des Pierres 78790 TILLY.

Nous vous remercions de votre fidélité tout au long de ces années et de votre participation aux soirées à thème, troc de plantes, atelier de peinture et cours de gymnastique.

Bonne et heureuse année 2018 à toutes et tous.

La présidente, Catherine THEILLARD



RENCONTRES MUSICALES AU FIL DE L'EAU

*Rencontres
musicales*

*La Joncherie
78790 Tilly*

01 30 42 43 43



L'association Tilloise ReMuE a proposé un nouveau concert-exposition, cette fois avec les musiciennes Alissa Duryee au clavecin et Ivane Bellocq à la flûte (avec la participation de la récitante Anja Thomas), qui ont joué Bach, Mozart et des compositrices, devant quatre impressionnantes peintures de Jean-François Oudry, également présent.

Comme l'an passé, le public était nombreux et a apprécié de pouvoir rencontrer les artistes autour d'un verre offert par l'association. Rendez-vous en 2018 !

Présidente : Catherine Besse
Trésorier : Christophe Chassagne
Secrétaire : Caroline Doublier
Conseillère artistique (musique) : Ivane Bellocq
Conseillère artistique (poésie) : Anja Thomas / Antemanha





LES ASSOCIATIONS

**Le Bureau du
Club des Aînés**

07 81 06 48 68

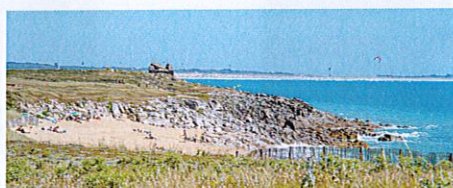
L'activité du Club des Aînés a repris le 4 septembre avec 34 personnes inscrites qui participent, un mardi sur deux, au Scrabble, à la Belote, au Yams, au Triomino ou bien encore au Rummikub. Ces après-midi se déroulent dans la bonne humeur et quelque fois la franche rigolade. Personne n'est oublié lorsqu'il s'agit de souhaiter un anniversaire. Boire un verre et manger une part de gâteau à la santé de l'heureux (e) élu (e) du jour est un des petites plaisirs de nos rencontres.



Il n'est jamais trop tard pour nous rejoindre dans les jeux, le mardi de 14 heures à 18 heures. Vous serez toujours les bienvenus.

Notre loto de Club s'est déroulé le 19 novembre à la salle communale. 24 tirages étaient proposés. Quelques Tilloises et Tillois ont gagné des lots.

En mai 2018, le Club organise une sortie de trois jours en Normandie en village vacances à Erdeven. Il reste quelques places. Si vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez prendre tous renseignements ou vous inscrire auprès de Madame Huguette CHAUVIN au 01.30.42.55.29.



Madame Huguette CHAUVIN a souhaité passer le flambeau de sa place de Présidente, mais reste toutefois vice-présidente. C'est Madame Chantal PICHAFFROY qui a pris la vacance. Madame Réjane VALO reste secrétaire et Madame Yvette DEQUESNE devient trésorière.

A venir une soirée cabaret est à l'étude. Nous vous ferons connaître la date et le tarif très prochainement afin de remplir et rentabiliser au mieux le car.

Toute l'équipe du Club des Aînés vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de Noël et de Nouvel An. Meilleurs vœux à tous. Vive 2018





LES ASSOCIATIONS

TILLY
ANIMATIONS

M. Jean-Pierre
Pichafroy

06 52 37 32 54

[tilly.animations
@hotmail.fr](mailto:tilly.animations@hotmail.fr)



Comme chaque année l'association organise en mars, octobre et décembre ses lotos afin de fédérer les habitants de Tilly et des environs à des après-midis où chacun souhaite repartir avec un lot voir le gros lot.

Notre prochain loto se déroulera :
le **samedi 16 décembre à 14 heures** à la salle communale ou des lots festifs vous seront proposés (champagne, saumon fumé, foie gras, chocolats, chapons, dindes, corbeilles de fruits...etc).

Le lundi de Pâques, trente quatre jeunes Tilloises et Tillois âgés de 18 mois à 7 ans étaient conviés à venir « cueillir » sur le terrain communal les œufs. Cris de joie et rires de bonheur à chaque découverte ont été nos récompenses. Pendant l'apéritif chaque enfant a reçu un lapin en chocolat.

Le dimanche 25 juin tout un bus de petits et grands habitants de Tilly a profité de la sortie au Parc Saint Paul près de Beauvais organisée par Sabine CHAUVIN. Tout le monde est rentré enchanté de cette journée en famille.

Pour certains d'entre nous, la sortie théâtre de boulevard « la Salade Mexicaine » à la salle Jacques Brel de Mantes la Ville le dimanche 3 décembre à 17 heures nous aura réuni. 35 personnes y auront participé.

Le concours des maisons illuminées ne sera pas reconduit par manque de participants, ce que nous regrettons vivement. Nous souhaitons apporter une nouvelle animation au village et surtout la lumière et les couleurs de Noël. Dommage.



Si vous souhaitez démarrer la nouvelle année avec nous, nous vous invitons gratuitement, - mais sur inscription que vous recevrez prochainement—le samedi 13 janvier 2018 à 15 heures à la salle communale pour partager ensemble la Galette des Rois.

Toute l'équipe de Tilly Animations vous souhaite une excellente fin d'année à toutes et tous et vous présente ses meilleurs vœux pour 2018.





URBANISME

Vous souhaitez déposer un dossier de **permis de construire** ou une **déclaration préalable de travaux** : vous trouverez tous les renseignements concernant les grandes règles d'urbanisme ainsi que les imprimés à télécharger sur le site service www.service-public.fr (rubrique particulier/logement/urbanisme).

Les plans cadastraux sont consultables sur le site cadastre.gouv.fr

Le règlement du PLU approuvé le 06 septembre 2017 est consultable sur le site internet de la mairie :

<https://www.mairie-tilly78.fr/>

Le cadastre est aussi consultable en accès libre sur le site de la CCPH :

payshoudanais.infotp.com

Les dossier devront impérativement être composés du nombre d'exemplaires et de pièces jointes indiqués sur l'imprimé Cerfa de demande, plus un exemplaire supplémentaire pour l'Architecte des Bâtiments de France lorsque la propriété est située dans le périmètre du château de Tilly.

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

COLLECTE DES DECHETS



Deux camions distincts effectuent la collecte des bacs verts et des bacs jaunes : l'un ramasse les bacs verts et l'autre, les jaunes, dans deux tournées différentes.

Les bacs sont vidés séparément, toujours le même jour, mais pas aux mêmes heures.

Les encombrants passent deux fois par an.



Les déchets verts sont collectés en sacs papier du 1er lundi d'avril au deuxième lundi de décembre (distribution de votre dotation de sacs en mairie fin mars).

Une colonne à verre est située à côté de la salle polyvalente.



Vous pouvez amener directement aux 4 déchèteries du réseau SIEED (dont la plus proche est à Houdan,) tous les déchets qui ne peuvent être collectés par les camions.

Ce qui change à partir du 1er janvier 2018

Les mairies ne délivrent plus de carte de déchèterie : un badge est nécessaire pour accéder aux différentes déchèteries, il est délivré par le SIEED, le formulaire de demande est disponible sur le site du syndicat.. Les demandes de Bac sont à saisir directement sur le site internet du SIEED.

Collecte des ordures ménagères
vendredi

Collecte des emballages
Vendredi

Déchets verts
le lundi (du 26 mars au 3 décembre 2018)

Ramassage des encombrants
4 avril et 27 septembre 2018

Vous avez un doute sur un objet à jeter :
rendez-vous sur le site du SIEED : <http://www.sieed.fr>



ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous

Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

Bruits de chantier

Ils sont autorisés :

- Entre 7h et 20h du lundi au vendredi et entre 8 h et 19 h le samedi (sauf jours fériés)

Exception faite aux interventions d'utilité publique urgente.



Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) **ou de jardinage** (tondeuse à gazon, motoculteur...)

Ils sont autorisés :

- De 8h30 à 12h et 14h à 19h30 du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et 15h à 19h le samedi

De 10h à 12h les dimanches, jours fériés

Tapage nocturne

Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3^e classe.

Code pénal : R 623-2

Bien vivre avec les animaux



Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.

Nuisances sonores

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Nourrir des animaux

Déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics, cours ou autres parties d'immeuble pour y attirer les animaux errants (chats ou pigeons), est interdit lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Animaux errants

Les animaux ne doivent pas divaguer sur la voie publique et doivent pouvoir être immédiatement identifiables (puce ou tatouage). Le cas contraire, ils pourront être conduits en fourrière.



ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Respecter les lieux publics

Balayage des rues

Dans les voies où le balayage n'est pas assuré par la municipalité, les propriétaires riverains sont tenus de balayer ou de faire balayer devant sa façade sur une largeur égale à celle du trottoir.

Abandonner des déchets

Il est interdit d'effectuer d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, trottoirs.

Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur la voie publique est rigoureusement interdit.



Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie. En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4^e classe de 750€.

Planter sans dépasser

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

En présence d'un mur

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Plantations le long de voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Eviter les jambes cassées



En hiver, riverains, propriétaires ou locataires doivent dégager la neige accumulée sur les trottoirs devant leur domicile ou leur magasin, ainsi que d'y répandre du sel en cas de verglas.

Pour les habitats collectifs, il appartient aux syndicats de prendre les mesures qui s'imposent.

En cas de problème, la personne accidentée peut entreprendre des poursuites contre le riverain négligent car "chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence".

Code général des collectivités territoriales et du Règlement sanitaire départemental

Que faire en cas de litige?

Essayer d'abord un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne. S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure.

Puis, passé un certain délai, saisissez un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas. La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.

SERVICES ET SOLIDARITÉ

OXYJEUNES, "L'espace info santé pour les jeunes de 11 à 25 ans"

C'est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation des jeunes, de manière anonyme et gratuit. Les jeunes peuvent y rencontrer une psychologue gratuitement le mercredi de 13h30 à 18h30 (sur rendez-vous au 01.30.46.99.70). Les locaux sont situés dans la Cour d'Honneur de l'Hôpital de Houdan. Une consultation individuelle destinée aux parents d'adolescents est proposée au sein des locaux d'Oxyjeunes en partenariat avec l'Association IPT, le premier et le troisième vendredi après-midi de chaque mois.

Renseignements et inscription gratuite au

01 30 46 99 88.



La Croix-Rouge Française est de nouveau présente dans le Pays Houdanais.

Elle est installée 32, Route d'Anet à Houdan.

L'écoute et l'accompagnement des personnes accueillies sont au cœur de l'action.

Plusieurs services sont proposés, soit au bureau à Houdan, soit dans le cadre d'un dispositif itinérant :

- Aide alimentaire,
- Aide vestimentaire,
- Accompagnement personnalisé sur des démarches administratives et des actions d'orientations.

Des tournées régulières sont organisées dans les principales communes grâce à un véhicule spécialement aménagé (grâce à la fondation Peugeot).

D'autres actions sont envisagées à court terme :

- Point hygiène (douche, vêtements de rechanges)
- Transport social de personnes
- Halte-répit-détente-Alzheimer.

Pour réaliser toutes ces actions la Croix-Rouge d'Houdan recherche des bénévoles.

Pour plus d'informations s'adresser

au 01 78 82 58 43

ou eq.pays-houdanais@croix-rouge.fr

OXYJEUNES
ESPACE INFO SANTE
11-25 ANS

ANONYME ET GRATUIT
42 rue de Paris 78550 HOUDAN

Du lundi au jeudi de 9h à 16h sans rendez-vous avec la coordinatrice
Le mercredi de 13h30 à 18h30 sur rendez-vous avec la psychologue
01.30.46.99.70

Horaires de l'Antenne Croix-Rouge de Houdan

**Mardi, jeudi et vendredi :
de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

SERVICES ET SOLIDARITÉ



PPOINT
EECOUTE
PPARENTS

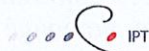
Comme tout parent,
vous vous posez des questions.

Vous pouvez trouver un accompagnement et
un soutien auprès d'une psychologue.

Consultations confidentielles et gratuites
sur rendez-vous.

Pour tous renseignements et/ou prise de
rendez-vous, contactez le 01 30 46 99 88

Consultations dans les locaux d'Oxyjeunes au 42 rue de Paris à Houdan,
le premier et troisième vendredi de chaque mois.



Services à domicile

L'ADMR, association de service à domicile, intervient auprès des personnes ayant des difficultés à effectuer certains gestes de la vie quotidienne (personnes âgées, malades ou accidentées, grossesse, maladie...).

Renseignements: 8, rue d'Épernon à Houdan, le lundi de 9h à 16h, mardi de 9h à 17h, mercredi de 9h à 12h, jeudi de 9h à 17h et vendredi de 9h à 16h.
Tél : 01 30 46 10 19

Portage de repas à domicile.

Si vous avez 60 ans ou plus ou si vous avez une mobilité réduite occasionnelle ou permanente qui ne vous permet pas de préparer vos repas.

Renseignements : service de portage de repas à domicile organisé par la CC Pays Houdanais.
Tél : 01 30 46 82 91

Télé Assistance :

Proposée en liaison avec le Conseil départemental des Yvelines, c'est une solution efficace, un lien sûr et facile avec un centre d'écoute à l'extérieur en cas de malaise, chute...

Renseignements : s'adresser à la mairie de Tilly

Aide à l'Emploi

Services pour l'Emploi : une conseillère de la CC Pays Houdanais vous accompagne dans vos recherches (CV, lettre de motivation, accès aux offres sur Internet). Les employeurs peuvent s'adresser à ce service pour leurs recrutements.

Permanences : La passerelle 31 rue d'Épernon à Houdan, lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, jeudi de 9h00 à 10h00 et de 13h30 à 15h00.

Tél : 01 30 41 34 17

Courriel: service-emploi@cc-payshoudanais.fr

La Mission Locale d'Insertion de Mantes accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans les étapes de leur parcours vers l'emploi, l'orientation, la formation, le logement, la vie quotidienne.

Si vous êtes actuellement à la recherche d'une orientation ou d'une formation pour l'année prochaine, la Mission Locale met en place des actions pour vous guider dans vos choix d'alternance.

Contact : par téléphone au 01 30 94 23 44

Santé et services de garde

Un centre de soins de première intention est à votre disposition à l'hôpital de Houdan, 42 rue de Paris du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 13h : présence d'un médecin généraliste sans rendez vous.

Gardes de médecine : vous devez composer le 15. Vous serez alors en contact avec un médecin régulateur de l'Aide Médicale d'Urgence (AMU) qui avertira en fonction du besoin, le médecin de garde ou, si besoin est, un autre service.

Pharmacies

Afin de simplifier l'accès des malades aux pharmacies de garde, un numéro est mis à votre disposition, le 17. Ce numéro vous mettra directement en rapport avec la gendarmerie



TARIFS COMMUNAUX

Location de la salle polyvalente

300 € pour les habitants de Tilly (sous-location interdite)

Renseignements et réservation auprès du secrétariat de mairie



Abonnement tennis



TARIF DE JUIN 2017 A FIN MAI 2018

60,00 € par adulte	100,00 € par couple ou deux membres de la même famille
40,00 € par enfant (jusqu'à 14 ans)	80,00 € : carte d'invitation annuelle
5,00 € : carte d'invitation d'une heure	10,00 € : caution clé

Pour tous renseignements éventuels et inscriptions, s'adresser à Claude SAYAGH au 06.70.38.86.38

Cimetière

Concession perpétuelle : 250 € la concession de 1,00 m x 2,00 m

Colombarium

Par case		
Durée	Montant	Renouvellement
5 ans	200,00 €	A l'issue de la période renouvellement possible par tranche de 5 ans (au tarif en vigueur pour une concession de 5 ans au moment du renouvellement)
10 ans	300,00 €	
15 ans	400,00 €	
20 ans	500,00 €	
25 ans	600,00 €	
30 ans	700,00 €	

Jardin du souvenir (dispersion des cendres) : 150 € (plaque non incluse).



INFOS PRATIQUES

la carte grise à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches



Je fais mes démarches en ligne



Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer



demarches.interieur.gouv.fr
pour m'informer



PASSAPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES
à portée de clic!

le permis de conduire à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches



Je fais mes démarches en ligne



Je gagne du temps

Je ne me rends plus en préfecture



demarches.interieur.gouv.fr, pour m'informer



PASSAPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES
à portée de clic!

L'État simplifie mes démarches

Je peux désormais effectuer mes demandes liées au certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Il peut s'agir :

- d'une demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration);
- d'une demande de changement d'adresse;
- de demande de changement de titulaire;
- d'une déclaration de cession d'un véhicule.

Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- Je clique sur la rubrique qui concerne la démarche que je veux effectuer.
- Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'Etat pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
- Je renseigne le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
- En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie.
- Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande. Je reçois ensuite mon certificat d'immatriculation à mon domicile.
- Dans le cas d'une cession, je renseigne les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de mon véhicule, afin de ne pas recevoir les avis de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative me sont attribués. Il me faudra les communiquer à l'acquéreur.

Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

PASSAPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES
à portée de clic!

L'État simplifie mes démarches

- Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
- Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, réparables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- Je me rends sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
- En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

PASSAPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES
à portée de clic!

INFOS PRATIQUES

RECENSEMENT MILITAIRE

Vous venez d'avoir 16 ans ? Pensez à vous faire recenser.

Modalités :

Se présenter à la mairie du domicile avec votre carte d'identité, et le livret de famille de vos parents.

Rappel : Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (permis de conduire y compris).



Le Passeport



Les demandes de passeports biométriques peuvent se faire dans n'importe quelle mairie en France **à condition qu'elle soit équipée d'une borne biométrique**. La commune de Tilly n'est pas dotée de cet équipement.

Il conviendra de vérifier avant de se présenter que la mairie peut vous recevoir sans rendez-vous

Les pièces à fournir :

- un acte de naissance de moins de 3 mois ou la carte d'identité en cours de validité, et l'ancien passeport si la demande concerne un renouvellement. Ces documents doivent être des originaux.
- un justificatif de domicile original de moins de trois mois et deux photos normalisées.



La Carte Nationale d'Identité

Les demandes de CNI peuvent se faire dans n'importe quelle mairie en France équipée d'une borne biométrique.

La commune de Tilly n'est pas dotée de cet équipement.

Il est possible de faire une pré-demande en ligne sur le site sécurisé :

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Ensuite il convient de se rendre en mairie muni du numéro de dossier et des pièces justificatives demandées lors de la pré-demande. La CNI sera à retirer dans la mairie où la demande a été déposée.

Les services de la ville de Houdan instruisent les demandes **uniquement sur rendez-vous** à prendre auprès de l'accueil de la mairie au 01.30.46.81.30.

Nouveaux arrivants, pensez à vous inscrire sur les listes électorales de la commune.

Il vous suffit de vous présenter en mairie muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pour l'année 2018, les inscriptions seront closes le 31 décembre 2017. **Une permanence sera tenue le samedi 30 décembre de 10 h à 12 h pour recevoir les dernières demandes.**



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Que vous soyez un Particulier, un Professionnel ou une Association, le Ministère de l'intérieur met en ligne différentes téléprocédures, formulaires CERFA et conseils, pour vous accompagner dans vos démarches administratives quotidiennes,

Les **démarches** mises en oeuvre par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sont accessibles par le portail www.service-public.fr

ADRESSES UTILES

SOUS-PREFECTURE

18-20, rue de Lorraine
78200 Mantes-la-jolie
Tél. 01 30 92 74 00 - Fax 01 30 94 76 87

*Horaires : lundi au vendredi
de 8h45 à 15h45.*

<http://www.yvelines.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sous-prefecture-de-Mantes-la-Jolie>

TRESORERIE

Place Fabian
78980 Longnes
Tél. 01 30 42 48 20

Horaires d'ouverture au public :

Le lundi, mardi, mercredi et jeudi : de 9h00 à 12h00

Le vendredi : de 9h00 à 13h00

HOTEL DES IMPOTS

1 place Jean Moulin
78201 Mantes-la-jolie
Tél. 01 34 79 49 00

<https://www.impots.gouv.fr/portail/>

GENDARMERIE

Brigade de Septeuil
106, route Saint-Corentin
78790 Septeuil

Tél : 01 34 97 28 70 ou le 17

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

POMPIERS

Centre de secours de Bréval
8 rue du Vieux Chêne
78980 Bréval
Tél. : 18

Agences postales

Dammartin :

12, Grande Rue
78111 Dammartin-en-Serve
Du lundi au vendredi de 14h30 à 17h – Le samedi de 9h à 12h

Longnes :

2 rue des Tourelles
78980 Longnes
*Lundi : de 10h à 12h et de 15h30 à 17h
Mardi, jeudi, vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 15h30 à 16h30 -
Le samedi : de 9h00 à 12h00*





ADRESSES UTILES

EAU

SAUR

6 route du Petit Clos
78490 GALLUIS
Tél : 01 77 78 80 01
Numéro d'urgence 24/24 : 01 77 78 80 09
<https://www.saurclient.fr>



TELEPHONE

Agence ORANGE de Mantes-la-Jolie

19 rue Gambetta
78200 MANTES LA JOLIE
Tél : 01 34 00 18 60
www.orange.fr



ELECTRICITE

S.I.C.A.E. E.L.Y

33 rue de la Gare
78910 TACOIGNIERES
Tél : 01 34 94 68 00
Dépannage Tél : 01 34 94 68 01
<https://www.sicae-ely.fr>



ASSAINISSEMENT

S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Communauté de communes du Pays Houdanais
Porte d'Epernon
78550 MAULETTE
Tél : 01 30 46 82 80
<https://www.cc-payshoudanais.fr>



DECHETS

SIEED

29 Bis, Rue de la Gare
78890 GARANCIERES
Tél. 01 34 86 65
www.sieed.fr



FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
11 Charges à caractère général	53 658,74 €	70 Produits des services et du domaines	810,00 €
12 Charges de personnel	77 204,53 €	73 Impôts et taxes	239 131,05 €
14 Atténuations de produits	20 841,47 €	74 Dotations et participations	56 742,53 €
65 Autres charges courantes	125 295,53 €	13 Atténuations de charges	155,00 €
		75 Autres produits de gestion courante	14 689,50 €
Total dépenses de gestion courante	277 000,27 €	Total recettes de gestion courante	311 528,08 €
66 Charges financières	6 010,42 €	76 Produits financiers	19,03 €
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	1 098,40 €
22 Dépenses imprévues	- €		
Total dépenses réelles	283 010,69 €	Total recettes réelles	312 645,51 €
OPERATIONS D'ORDRE			
42 Dotations aux amort et prov (68)	9 900,00 €	42 Travaux en régie	- €
23 Virement à la section investiss,			
Total dépenses d'ordre	9 900,00 €	Total recettes d'ordre	- €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	292 910,69 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	312 645,51 €
002 Résultat reporté n-1		002 Résultat reporté N-1	101 515,23 €
TOTAL DEPENSES =	292 910,69 €	TOTAL RECETTES =	414 160,74 €
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT = 121 250,05 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
20 Immobilisations incorporelles	19 909,20 €	13 Subventions	49 527,57 €
21 Immobilisations corporelles	3 282,49 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €
23 Immobilisations en cours	135 352,71 €	23 Opérations patrimoniales	22 267,44 €
Total dépenses d'équipement	158 544,40 €	Total recettes d'équipement	71 795,01 €
10 Dotations et fonds divers	- €	10 dotations et fonds divers	13 701,88 €
16 Emprunts et dettes assimilées	21 585,98 €	1068 Excédent de fonctionn.capitalisé	- €
Total dépenses financières	21 585,98 €	Total recettes financières	13 701,88 €
Total dépenses réelles	180 130,38 €	Total recettes réelles	85 496,89 €
45 Opérations pour le compte de tiers	41 507,52 €	45 Opérations pour le compte de tiers	48 787,86 €
OPERATIONS D'ORDRE			
40 Travaux en régie (20, 21, 23)	- €	27 Autres immobilisations financières	22 267,44 €
41 Opérations patrimoniales (23)	22 267,44 €	21 Virement de la section de fonctionn.	- €
Total dépenses d'ordre	22 267,44 €	Total recettes d'ordre	22 267,44 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	243 905,34 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	156 552,19 €
001 Résultat reporté n-1	- €	001 Résultat reporté n-1	84 106,92 €
TOTAL DEPENSES =	243 905,34 €	TOTAL RECETTES =	240 659,11 €
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT = -3 246,23 €			
RESULTAT DE CLOTURE GLOBALE = 118 003,82 €			

RESTES A REALISER SUR INVESTISSEMENT

RESTES A REALISER à reporter sur n+1 =	4 200,00 €	RESTES A REALISER à reporter sur n+1 =	7 312,00 €
---	-------------------	---	-------------------

FINANCES : BUDGET 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
11 Charges à caractère général	95 710,00 €	70 Produits des services et du domaines	500,00 €
12 Charges de personnel	72 206,02 €	73 Impôts et taxes	211 826,00 €
14 Atténuations de produits	21 700,00 €	74 Dotations et participations	43 500,00 €
65 Autres charges courantes	134 398,00 €	13 Atténuations de charges	- €
		75 Autres produits de gestion courante	11 879,00 €
Total dépenses de gestion courante	324 014,02 €	Total recettes de gestion courante	267 705,00 €
66 Charges financières	5 443,25 €	76 Produits financiers	- €
67 Charges exceptionnelles	9 246,00 €	77 Produits exceptionnels	828,00 €
79 Attribution compensation	- €	78 Reprise sur provisions	9 900,00 €
22 Dépenses imprévues	- €		
Total dépenses réelles	338 703,27 €	Total recettes réelles	278 433,00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
42 Dotations aux amort et prov (68)	- €	42 Travaux en régie	
23 Virement à la section investiss,	60 845,55 €		
Total dépenses d'ordre	60 845,55 €	Total recettes d'ordre	- €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	399 548,82 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	278 433,00 €
002 Résultat reporté n-1		002 Résultat reporté N-1	121 115,82 €
TOTAL DEPENSES =	399 548,82 €	TOTAL RECETTES =	399 548,82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
20 Immobilisations incorporelles	10 392,40 €	13 Subventions	7 312,00 €
21 Immobilisations corporelles	62 500,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €
23 Immobilisations en cours	- €		
020 Dépenses imprévues	- €		
Total dépenses d'équipement	72 892,40 €	Total recettes d'équipement	7 312,00 €
10 Dotations et fonds divers		10 dotations et fonds divers	30 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	22 153,15 €	1068 Excédent de fonctionn. capitalisé	134,23 €
		24 Produits des cessions immobilières	- €
		27 Autres Immobilisat* financières	- €
Total dépenses financières	22 153,15 €	Total recettes financières	30 134,23 €
Total dépenses réelles	95 045,55 €	Total recettes réelles	37 446,23 €
45 Opérations pour le compte de tiers	- €	45 Opérations pour le compte de tiers	- €
OPERATIONS D'ORDRE			
40 Travaux en régie (20, 21, 23)		40 Amortissements des immobilisat* (28)	- €
41 opérations patrimoniales	- €	41 Opérations patrimoniales	- €
		21 Virement de la section de fonctionn.	60 845,55 €
Total dépenses d'ordre	- €	Total recettes d'ordre	60 845,55 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	95 045,55 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	98 291,78 €
001 Résultat reporté n-1	3 246,23 €	001 Résultat reporté n-1	- €
TOTAL DEPENSES =	98 291,78 €	TOTAL RECETTES =	98 291,78 €



TILLY

